

Communiqué du Comité International d'Accompagnement à la Transition (CIAT)

Jeudi 5 juin, 2003

Le Comité International d'Accompagnement à la Transition (CIAT) a tenu sa dixième réunion ce jeudi, 5 juin au siège de la MONUC à Kinshasa.

Le sentiment du CIAT est que les retards et tergiversations dans la mise en œuvre de la transition ne sont pas bénéfiques du tout pour le processus, mais au contraire détricotent les acquis et empoisonnent dangereusement l'atmosphère.

Or toute la clé de réussite réside dans l'établissement d'une relation de confiance, d'une vision commune de réconciliation réelle et dans le partage intégral, *solidaire*, de responsabilités. Il est donc capital que les engagements pris soient matérialisés de bonne foi et sans entraves ni excuses imputées à des facteurs tiers.

La Commission de Suivi devrait dès lors siéger de manière permanente et n'arrêter ses travaux qu'au moment où son agenda intégral sera réalisé. Un nouveau calendrier rigoureux et à réalisation ferme pour la mise en place de la transition devrait pouvoir être élaboré.

Désignation d'animateurs :

Le CIAT relève avec regret que la liste du gouvernement fait toujours défaut et que des listes concurrentes persistent à émaner des diverses composantes et entités.

Mesures de confiance :

Le CIAT estime que les quelques mesures réalisées (échanges d'hommes d'affaires, caravane de la paix etc.) sont bienvenues mais nettement insuffisantes pour stimuler un 'momentum' de réconciliation véritable et de normalisation de la vie nationale réunifiée et pacifiée.

Des mesures additionnelles rapides, visibles, permanentes et significatives sont nécessaires dans divers domaines :

Au plan militaire :

- l'échange d'officiers et d'observateurs pour stimuler la mise en confiance entre composantes et entités. L'objectif consistant à empêcher le lancement de nouvelles opérations militaires insensées dans un contexte de réconciliation et d'unification de territoire ;
- la mise au point d'une formule de prise en charge commune des unités armées ; la mise sur pied médiatisée et à pied d'œuvre rapide d'un groupe commun, éventuellement avec les partenaires extérieurs, chargé d'entamer les préparatifs de démobilisation.

Au niveau du grand public :

- le lancement effectif et rapide de liaisons aériennes régulières ;
- la promotion active d'échanges commerciaux à grande échelle ;
- la suppression effective et immédiate d'entraves de tout genre au niveau des cours fluviaux ;
- la décision de principe de veiller à ce que toute manifestation publique de l'autorité politique -interne ET externe- se déroule de manière pluraliste et inclusive.

Au niveau de l'organisation de l'Etat réunié :

- la mise sur pied d'un groupe de travail pour la réunification des instances administratives, notamment fiscales et financières. A ce stade, il s'agirait d'un échange ouvert d'informations permettant de prévoir les possibilités qui s'offriront dès la réunification.

Au niveau de l'installation des animateurs de la transition :

- accélérer la mise à disposition harmonieuse et sur des bases égales de facilités de logement et de logistique.

Fait à Kinshasa, le 5 juin, 2003